



Thème :
Promouvoir la cohérence

Accréditation

Nouvelles de l'EADI

Editorial

L'année 2005 a été proclamée comme étant 'une année du destin' pour le développement international. En se penchant sur l'Union européenne et sur le domaine du développement mondial, ce titre s'appliquerait plutôt à 2006, vu qu'il est temps de passer à l'action maintenant : les déclarations grandiloquentes pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) doivent enfin être concrétisées dans des actions convaincantes, entreprises à la fois par la communauté de bailleurs de fonds et les pays en développement.

Les objectifs de l'aide au développement et spécialement les niveaux de l'APD ont été réaffirmés en 2010 ainsi que 2015 ont été désignées comme des années-seuil quant à la mise en œuvre - clairement mesurable - de l'aide internationale, et ceci tant pour les pays apportant de l'aide que pour les bénéficiaires. Le chiffre de 0,70 % du PNB reste un objectif presque mythique ; il devrait être atteint en 2015. Si tout ceci - spécialement le travail pour atteindre les OMD - reste un mantra ou un mythe transcendantal, nous devons amplifier de façon radicale les flux d'aide mondiale ; d'autre part il nous faudra alors aussi améliorer l'efficacité des efforts combinés et cohérents des différents fournisseurs d'aide - y compris l'UE et ses pays membres - pour éradiquer la pauvreté.

En même temps, les pays en développement devraient être aidés pour qu'ils puissent 'mettre leur maison en ordre', avec des gouvernements respectant les droits humains, l'état de droit et une bonne gouvernance, une fin de guerre et une mise en place de modalités et mécanismes qui permettent une paix stable et robuste. Les soi-disant pays développés doivent fournir des conditions-cadres qui s'accordent avec ces objectifs et qui soutiennent ces accords et structures, ils doivent aussi fournir de l'aide et des régimes d'échanges commerciaux qui eux apportent une vraie aide aux pays en développement. Les nouvelles et les anciennes promesses doivent être transformées en action et être converties dans les faits. Pour aboutir, il

faudra aussi procéder à de profondes réformes des systèmes traditionnels d'aide au développement.

Simon Maxwell, Directeur de l'ODI de Londres (Overseas Development Institute) a récemment suggéré de créer un fond européen OMG de 5 milliards de Dollars (à dépenser par an !). Il a avancé l'argument que l'aide multilatérale canalisée à travers la Commission européenne serait à la fois une vision ambitieuse pour l'aide de la CE, mais aussi une forme de réflexion concrète sur un modèle de partenariat avec les pays en développement du monde entier. Il a cité les conditions qui devraient être remplies pour que ce fond puisse être créé, mais le point crucial est la question de la capacité d'action ainsi démontrée et de la compétence comparative au sein de la Commission.

Comme nous ne pouvons pas voir dans le futur, nous devons croire les documents produits récemment qui affirment que la CE se trouve définitivement sur la bonne voie. "Le consensus européen", le document d'orientation générale de la Commission, du Conseil et du Parlement sur la coopération au développement européenne, a été largement acclamé comme étant un jalon important. La communication du mois de mars intitulée "Aide de l'UE : en fournir plus, mieux et plus vite" indique clairement comment les grandes options doivent être mises en pratique par les différents partenaires. Il y a aussi ici un message très clair pour l'EADI : le besoin de moyens et de capacités d'action cohérents ('unifiés') pour la recherche européenne en matière de développement. L'article de Can Akdeniz présente une toile de fond plus détaillée sur ces initiatives de la Commission et repose l'EADI dans ce cadre.

La Communication de l'UE sur l'aide de l'UE, notre accent particulier sur la cohérence dans la coopération au développement européenne et le rapport de la conférence de Vienne sur 'Promouvoir la cohérence' : voilà les thèmes principaux de ce numéro des Nouvelles de l'EADI.

De plus, nous offrons dans ce numéro



quelques rapports de suivi de notre 11e Conférence générale qui sont liés aux activités de nos Groupes de travail et du Groupe spécial travaillant sur les questions d'accréditation et sur le rôle de l'EADI dans l'étude du développement.

Des décisions importantes ont été prises par le Comité exécutif à sa réunion annuelle de Vienne en Autriche ; elles sont résumées dans ce numéro. Un compte rendu plus détaillé des discussions et le nouveau système de cotisations de membres se trouveront dans un envoi qui parviendra bientôt à tous les membres ainsi qu'aux directeurs d'instituts. Le rapport de cette réunion sera aussi disponible sur le site Internet de l'EADI (Extranet seulement pour les membres).

Le programme de travail 2006-2008 et les points centraux de la présidence de Jean-Luc Maurer seront distribués. Nous sommes heureux de pouvoir annexer à ce numéro de la Lettre d'information de l'EADI notre Rapport annuel 2005, qui vous donnera une vue détaillée sur une année importante : l'EADI vient juste d'avoir 30 ans ! Et comme le dit notre Président : 'la vie commence à trente ans !' .

A l'EADI, nous pensons que 2006 sera aussi une année importante pour les instituts de recherche sur le développement et de formation qui sont associés à l'EADI dans leur poursuite de qualité et de pertinence.

Thomas Lawo
Secrétaire Exécutif
lawo@eadi.org

Promouvoir la cohérence

A l'occasion de la présidence autrichienne du Conseil de l'Union européenne, l'EADI et ses membres autrichiens ÖFSE (Fondation autrichienne pour la recherche sur le développement), VIDC (Institut viennois pour la coopération et le développement) et KEF (Commission pour les études du développement auprès de l'Académie autrichienne des sciences) ont organisé une conférence internationale le 31 mars 2006 à Vienne, consacrée à la cohérence des politiques en matière de développement (CPD).

La Commission prépare depuis un certain temps un programme de travail sur la CPD 2006-2007 qu'elle devait soumettre à l'adoption lors de la réunion du Conseil Relations extérieures du 11 avril 2006, et la conférence souhaitait d'un côté rappeler l'importance des efforts nationaux et internationaux dans ce processus et de l'autre souligner le rôle de la recherche sur le développement. En outre, l'intention était de rassembler des responsables politiques, des membres de l'administration du développement, de la société civile et de la communauté des chercheurs sur le développement venus d'Europe et des nouveaux pays membres afin de débattre des conditions, instruments et moyens de mettre la cohérence en pratique.

La conférence de Vienne a rassemblé plus de 120 participants. [Martin Jäggle](#), membre du conseil d'administration de l'ÖFSE, et [Jean-Luc Maurer](#), Président de l'EADI, ont chaleureusement accueilli les participants et exprimé leur conviction que la CPD était actuellement l'un des plus grands défis dans le débat international sur le développement.

[Paul Hoebink](#), du Centre des questions internationales de développement de l'Université Radboud de Nijmegen, a ouvert la séance en donnant un aperçu introductif des diverses définitions de la CPD et de la base juridique de la cohérence des politiques au sein de l'UE. Il a évoqué plusieurs exemples d'(in-)

cohérence et proposé une typologie de la cohérence, avant d'analyser les causes de l'incohérence. Il a terminé sa présentation en donnant plusieurs recommandations sur la manière dont la société civile, les gouvernements et la bureaucratie pouvaient aider à mettre la cohérence en pratique.



[Alexanda Trecziak-Duval](#), coordinatrice pour la Cohérence des politiques pour le développement auprès de l'OCDE, a ensuite demandé si les mécanismes institutionnels étaient bien la solution. Elle a commencé par souligner l'importance d'une politique de développement cohérente et notamment mentionné que les dépenses militaires étaient vingt fois supérieures à l'aide publique au développement (APD), que les subventions à la pêche coûtaient au moins 15-20 milliards de dollars US, que l'aide conditionnelle coûtait 2-7 milliards de dollars US aux pays en développement et que le soutien à l'agriculture était cinq fois supérieur à l'aide publique au développement. Elle a insisté sur le fait que l'aide ne pouvait donner qu'une partie de la réponse et que d'autres politiques devaient contribuer à apporter davantage de cohérence. Mme Trecziak-Duval a expliqué que les pays les plus pauvres dépendaient de l'aide, tandis que ceux à revenus moyens bénéficiaient du commerce.

Examinant ensuite les obstacles à la cohérence, elle a présenté diverses approches et quelques exemples de bonnes pratiques de mise en place de cadres pour une CPD. En utilisant le cadre analytique publié par le DAC de l'OCDE dans ses "Development Dimension Series", elle a abordé plusieurs questions importantes au sujet de la gestion des politiques et de la capacité à mettre en pratique une politique, des questions qui s'adressent aux gouvernements. Elle a conclu que le cadre analytique aiderait à construire des instruments institutionnels qui pourront contribuer au processus de CPD.

[Virginia Braunstein](#), de la DG Développement de la Commission européenne, a ensuite présenté un aperçu de la position générale de l'UE sur la PCD (Conclusions du Conseil Affaires générales et relations extérieures sur la PCD, 24 Mai 2005) et cité le Programme de travail 2006-2007, qui a été présenté lors des réunions du Conseil (Affaires générales) en avril 2006.



Jan Klugkist, chargé des activités de cohérence au sein du ministère néerlandais de la Coopération pour le développement, a spontanément accepté de présenter quelques exemples de bonnes pratiques. Il a décrit des exemples et des approches concernant les domaines sur lesquels l'administration du développement doit se pencher et insisté sur l'importance du dialogue institutionnalisé au sein de la politique nationale et de la mise en place de coalitions entre plusieurs pays, ministères et acteurs de la société civile. Il a également mentionné plusieurs exemples d'initiatives qui ont eu du succès (le Club du coton, le Club du poisson). M. Klugkist a aussi rappelé l'importance d'une politique cohérente dans les pays qui reçoivent l'aide.

Après le déjeuner, Irene Freudenschuss-Reichl, directrice générale de la coopération autrichienne pour le développement au sein du ministère des Affaires étrangères, s'est concentrée sur le profil de l'Autriche et ses réussites en matière de CPD. Partant du système international, elle a décrit les mécanismes mis en place jusqu'ici dans le cadre de la coopération autrichienne pour le développement. Elle a décrit les efforts réalisés dans le domaine du développement durable et la relation entre économie et développement, ainsi que les processus de consultation ministériels qui ont pour objectif de renforcer la CPD. Elle a également insisté sur le fait que la participation à la coordination des politiques au niveau du pays (DSRP, PIN, approche sectorielle) pouvait également contribuer à davantage de CPD. Au niveau

institutionnel, elle a rappelé que la création de l'Agence autrichienne pour le développement (ADA) était une nouvelle étape importante dans le processus de mise en œuvre de la CPD. Mme Freudenschuss-Reichl a souligné que des progrès avaient été faits en matière de CPD au niveau de l'UE grâce au Conseil Affaires générales de mai 2005 et que l'Autriche s'efforçait de promouvoir la CPD comme l'une des questions primordiales de sa présidence du Conseil de l'UE.

Louka Katseli, Directrice du Centre de développement de l'OCDE, a décrit les résultats obtenus par la recherche au sein de son centre et bien montré que certains des exemples les plus évidents d'un manque de cohérence politique se situaient au carrefour de l'aide et du commerce. Pour Mme Katseli, l'argument traditionnel selon lequel l'aide serait bien mieux adaptée que le commerce à l'augmentation du niveau de vie dans les pays en développement

ne serait pas viable. Pour elle, ces pays qui reçoivent uniquement de l'aide seraient les "orphelins de la cohérence". Elle a suggéré d'utiliser un mélange d'accès aux marchés et de dépenses d'aide comme étant plus efficace que chacune de ces politiques prises séparément. Elle a présenté l'interaction mutuelle entre aide et commerce, commerce et migration puis entre aide et migration avant de conclure en montrant qu'il y avait un besoin de structures institutionnelles au sein des gouvernements et entre eux afin de promouvoir des politiques plus cohérentes.

Lors du débat en séance plénière qui a marqué la fin de cette journée, Jean-Jaques Gabas (GEMDEV) a affirmé que nous devons nous rappeler du fait que l'aide au développement chinoise était contraire à l'approche CPD et qu'il faudrait prendre cette réalité en compte dans une discussion sur la cohérence. Johannes Trimmel, de la plateforme des ONG autrichiennes auprès de l'UE, a demandé un dialogue institutionnel entre gouvernements et ONG ainsi qu'au sein des pays en développement et des pays donateurs afin de promouvoir la CPD avec le soutien de la société civile.

Michael Obrovsky

ÖFSE, Fondation autrichienne pour la recherche sur le développement



Cohérence et politique du développement : une autopsie accompagnée de quelques exemples européens

par Paul Hoebink, CIDIN

Bien que l'idée de 'cohérence', ou de 'cohérence des politiques' soit relativement récente, elle est devenue un concept-clé dans le domaine de la politique du développement. Les débats les plus avancés en la matière ont lieu au sein de l'Union européenne. Ils tournent autour de la mise en œuvre de la partie développement du Traité de Maastricht et de ce qu'on a coutume d'appeler les Trois C : coordination, cohérence et complémentarité.

Cohérence des politiques ou Cohérence politique

Il n'existe pas actuellement de définition communément acceptée du terme de cohérence. Pour le Larousse, elle signifie "1) Liaison étroite des divers éléments d'un groupe et 2) Harmonie logique entre les divers éléments d'un ensemble d'idées ou de faits". En anglais, le terme français "cohérence" peut se traduire soit par "coherence", soit par "consistency", son synonyme. Nous pourrions donc définir la cohérence des politiques comme suit : "l'absence d'effets politiques contraires aux résultats ou objectifs souhaités d'une politique". Il est ainsi possible de définir la cohérence dans un sens large ou étroit. La définition étroite serait que les objectifs d'une politique dans un domaine particulier ne doivent pas être contrés ou bloqués par des actions ou activités dans ce même domaine. La définition plus large inclurait le fait que les objectifs d'une politique dans un domaine ne doivent pas être contrés ou bloqués par des actions ou activités du gouvernement dans ce domaine ou d'autres. La définition étroite de la cohérence politique peut également être

définie comme une cohérence interne, c'est à dire que les conséquences d'une certaine partie de la politique de développement ne doivent pas être contraires aux résultats et objectifs souhaités dans cette même partie de la politique de développement ou dans d'autres parties. En outre, la politique de développement appartenant à la politique étrangère, la cohérence interne de la politique de développement concerne également la politique étrangère, et la politique commerciale. La perspective plus large pourrait également être qualifiée de cohérence externe, les objectifs et activités d'un secteur politique donné ne devant pas contredire les politiques dans d'autres secteurs. Celles qui intéressent la politique du développement sont notamment les politiques commerciales, celles qui privilégient certains secteurs économiques, la politique de migration et les politiques environnementales. La cohérence externe exige donc l'examen des relations entre les bureaucraties gouvernementales, de la hiérarchie entre ces institutions, des différences idéologiques et des relations de pouvoir.

La base juridique de la cohérence politique au sein de l'Union européenne

Bien que la cohérence soit souvent considérée comme un objectif politique, elle n'a pas vraiment de base juridique. Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, l'Union européenne fait exception. Le concept de cohérence politique a été introduit dans les politiques européennes par le Traité de Maastricht en 1992. Le Traité se réfère à la cohérence de sa politique étrangère dans son article C :

'L'Union veille en particulier à la cohérence de l'ensemble de son action extérieure dans le cadre de ses politiques en matière de relations extérieures, de sécurité, d'économie et de développement. Le Conseil et la Commission ont la responsabilité d'assurer cette

cohérence. Ils assurent, chacun selon ses compétences, la mise en œuvre de ces politiques.'

Les articles 130U et 130V sont particulièrement importants pour la politique de coopération au développement. L'article 130V pourrait être surnommé 'l'article cohérence' du Traité de Maastricht dans le domaine de la coopération au développement, puisqu'il énonce :

'La Communauté tient compte des objectifs visés à l'article 130U dans les politiques qu'elle met en œuvre et qui sont susceptibles d'affecter les pays en développement '

L'article 130U est le premier à avoir une quelconque relation avec la coopération au développement dans le Traité de Maastricht et définit donc les objectifs de développement généraux de la Communauté :

1. La politique de la Communauté dans le domaine de la coopération au développement, qui est complémentaire de celles qui sont menées par les Etats membres, favorise :
 - Le développement économique et social durable des pays en développement et plus particulièrement des plus défavorisés d'entre eux ;
 - L'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale ;
 - La lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.
2. La politique de la Communauté dans ce domaine contribue à l'objectif général de développement et de consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit, ainsi qu'à l'objectif du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.'

Le terme de cohérence en tant que tel n'apparaît pas dans le Traité de Maastricht, ni dans aucune autre résolution de l'Union européenne, jusqu'à la décision de la Commission au sujet des subventions à



l'exportation de la viande de boeuf en 1994 :

'Il est donc nécessaire de prendre des mesures afin de mettre fin à la grave incohérence qui existe entre la politique agricole et la politique de développement de la Communauté. Ces mesures sont d'autant plus urgentes que cette harmonisation est un devoir imposé par le Traité sur l'Union européenne (article 130V).'

La Commission a également proposé certaines mesures, telles que la collecte de données et l'ajustement des subventions 'dans le but d'assurer la cohérence entre la Politique agricole commune et la politique de développement' (Commission Européenne, 1994).

Les causes de l'incohérence au sein des politiques et entre elles

Les causes d'incohérence au sein d'une même politique ou entre plusieurs politiques sont variées. Tout d'abord, l'incohérence peut résulter d'un compromis généré par des conflits d'intérêt entre divers groupes concernés, tels que des partis, des groupes de pression, des institutions et des services administratifs. En outre, en raison de leur grande complexité, les conséquences ou effets secondaires précis de certaines politiques sont très difficiles à prévoir avec exactitude. Enfin, les décideurs, administrateurs, responsables politiques et la plupart des gens en général ont tendance à se concentrer exclusivement sur le domaine politique dans lequel ils sont sensés agir, et agissent donc souvent de manière assez myope. Tous ces facteurs sont particulièrement vrais pour la politique européenne, car le nombre de parties concernées est bien plus important et les intérêts nationaux viennent compliquer le problème. Les causes d'incohérence se divisent en général en trois catégories : intentionnelles /non-intentionnelles, structurelles/temporaires/fictives et institutionnelles/politiques.

L'incohérence intentionnelle serait une forme d'incohérence dans laquelle l'autorité accepte sciemment que les objectifs de la politique dans un certain domaine ne soient pas réalisables parce que cette politique concerne des intérêts opposés. Protéger les intérêts d'un groupe de personnes concernées pourrait nuire aux intérêts d'un autre groupe. Pour donner un exemple d'une telle

incohérence intentionnelle, prenons le cas d'un gouvernement qui accepte que les pays en développement aient un accès restreint au marché pour leurs exportations parce que le marché de l'emploi de son propre pays en souffrirait trop dans un certain domaine. On peut en outre distinguer ici entre une incohérence intentionnelle destinée à corriger des effets négatifs à court terme tandis que l'on souscrit aux objectifs à long terme, et une incohérence qui tend simplement à corriger certains effets négatifs pour un certain groupe à court terme. Dans le cas d'une incohérence non-intentionnelle, les politiques dans un certain domaine gênent les objectifs ou les résultats, bien que cela ne soit pas remarqué car les effets de diverses politiques ne sont jamais comparés. Ce type d'incohérence survient fréquemment dans le domaine du développement parce que les procédures politiques se manifestent dans un endroit très éloigné. A titre d'exemple, revenons-en à ces subventions de viande : les effets de ces subventions sur le marché d'Afrique de l'ouest (négatifs du point de vue du développement) sont apparus uniquement lorsque les ONG européennes ont donné l'alerte.

Le deuxième groupe de causes peut être qualifié de structurel, temporaire et fictif. Les causes structurelles se présentent lorsque divers groupes d'intérêt se situent aux extrémités opposées de l'éventail de choix politiques, notamment lorsqu'il est difficile de trouver des compromis et que le gain de l'un peut être la perte de l'autre. La libéralisation des marchés est ainsi un exemple d'incohérence structurelle, car elle peut donner accès à de nouveaux producteurs aux dépens des producteurs nationaux mais au bénéfice du consommateur national. Ces causes peuvent être de nature uniquement temporaire si les différents groupes ont tout simplement besoin de temps pour s'adapter aux nouvelles circonstances. Elles peuvent même être fictives si elles existent seulement dans les idéologies et les idées de certains des groupes concernés.

Enfin, les causes de l'incohérence peuvent être liées à des différences institutionnelles ou à une concurrence entre institutions ou à des contradictions politico-économiques. Les différences culturelles et/ou idéologiques entre institutions, la compartimentation des secteurs politiques et le manque de coordination peuvent tous engendrer l'incohérence. Au

niveau politico-économique, les intérêts opposés, la complexité des questions et les idéologies générales (dérégulation/libéralisation, internationalisation/mondialisation) mènent souvent à l'incohérence. Un exemple d'incohérence que l'on cite souvent dans ce domaine est l'aide conditionnelle, car elle rend l'aide chère et entraîne souvent la création de ce que l'on appelle des 'éléphants blancs'.

Pour remédier à ce type d'incohérence, il est notamment possible de réaliser des études sur les conséquences d'une politique, de créer et d'utiliser des mécanismes permettant de mieux peser, compenser, informer, ainsi que des processus de médiation, de coordination, et aussi l'acceptation ou la tolérance de l'incohérence.

Mesures déjà prises et conclusion

La cohérence politique est un aspect des activités gouvernementales peu pris en compte jusqu'ici mais qui reçoit de plus en plus d'attention depuis environ une dizaine d'années. Néanmoins, l'article 130 V du Traité sur l'Union européenne, le Traité de Maastricht, prévoyait la cohérence de la politique européenne dans le domaine du développement. Malgré les pressions de plusieurs Etats membres, il n'a pas été fait grand chose pour mettre cet article en pratique. Le rapport de la Commission européenne à ce sujet est sur la défensive et ne contient pas de propositions concrètes permettant d'affronter l'incohérence. Il en va de même pour la déclaration de l'UE sur la politique de développement datant de 2000. Le Comité relations extérieures semble se concentrer principalement sur la cohérence au sein de la politique extérieure et sur la cohérence des nouvelles propositions politiques. En conséquence, il ignore les exemples existants d'incohérence et la cohérence entre politique du développement et politique intérieure européenne. Pendant la présidence néerlandaise, au premier semestre 1997, une réunion informelle du Conseil à l' 'Amsterdam Arena' s'était penchée sur le problème de l'incohérence des politiques dans divers domaines. La réunion officielle du Conseil en juin 1997 n'a cependant apporté aucune proposition concrète d'introduction d'instruments pour promouvoir la cohérence ;

le seul résultat a été l'annonce de nouveaux débats à ce sujet. En 2000, le Commissaire européen au développement Nielson a été clairement stoppé à la Commission lorsqu'il a tenté, peut-être avec un peu trop d'ambition, de changer la situation. Il ne s'est pas passé grand chose depuis.

Néanmoins, divers instruments pourraient être mis en place pour promouvoir la cohérence. Les Pays-Bas, le Danemark et l'Allemagne, en particulier, semblent être favorables à de nouveaux instruments. Ces dernières années, ils ont également été soutenus par le Royaume-Uni et la Suède. Mais

tout cela donne encore l'impression d'être un simple débat 'pour la galerie' et non pas en vue d'obtenir des conséquences pratiques et politiques. L'efficacité des nouveaux instruments devrait être pesée d'avance. Créer davantage d'ouverture et promouvoir des évaluations claires avec un minimum de bureaucratie pourrait être la marche à suivre. Tout d'abord, le mandat du Comité relations extérieures pourrait être élargi afin d'inclure les politiques existantes et les politiques internes. La plus attirante des autres options serait le système annuel de rapport et de plaintes, car il bénéficie en effet d'un minimum de

bureaucratie. Le rapport pourrait être intégré dans les documents de stratégie par pays existants, qui devraient devenir un document annuel de planification et d'alerte rapide. De plus, un tel rapport assurerait la transparence et permettrait de mieux surveiller la situation.

Cet article est un résumé de :

Hoebink, Paul (2005). Coherence and Development Policy: An autopsy with some European examples, dans: Österreichische Forschungsstiftung für Entwicklungshilfe - ÖFSE (éd.): Österreichische Entwicklungspolitik - Analysen, Informationen 2004. EU Entwicklungspolitik - Quo vadis?, Vienne, p. 37-50.

La cohérence des politiques en faveur du développement :

Que savons-nous ? Que pouvons-nous faire ?

par Louka Katseli, Centre de développement de l'OCDE

L'importance d'une cohérence des politiques des pays de l'OCDE concernant le développement intéresse de plus en plus les responsables politiques du Nord et du Sud. La cohérence des politiques pourrait se définir comme 'La poursuite d'objectifs de développement de la part des pays membres de l'OCDE et des pays en développement à travers la promotion systématique d'actions politiques qui se renforcent mutuellement'. Les engagements internationaux ambitieux en faveur du développement mondial (notamment les Objectifs de développement du millénaire) nécessitent un emploi efficace des maigres ressources disponibles. En retour, ceci augmente le rendement de la cohérence entre les politiques relatives à l'aide humanitaire, aux investissements, à la migration et au commerce. De plus, le coût de l'incohérence a augmenté, et ce pour trois raisons : (1) la légitimité politique augmente la pression en faveur d'une architecture mondiale plus transparente et plus diversifiée ; (2) la mondialisation et la libéralisation accroissent les gains potentiels liés à l'interdépendance et à l'intégration ; et (3) de nouvelles sources de risques (la sécurité, l'environnement, les maladies, la migration) requièrent des réponses cohérentes. La cohérence politique en matière de développement cherche donc à identifier et à traiter les cas d'incohérence ; à créer et à

renforcer les mécanismes institutionnels qui facilitent la coordination des politiques ; à proposer des encouragements pour une promotion systématique de politiques qui se renforcent mutuellement, autant dans les pays riches que dans les pays pauvres ; et d'assurer la crédibilité et la prévisibilité au sein des systèmes nationaux et internationaux.

Cette contribution donne un aperçu critique de ce que nous savons au sujet de l'interaction et de l'impact de quatre vecteurs politiques - les politiques liées à l'aide publique au développement (APD), les investissements directs étrangers (IDE), la migration et le commerce - sur les résultats en terme de développement, en s'appuyant principalement sur un travail en cours au sein du Centre de développement de l'OCDE. Notre souci concerne le coût de l'incohérence : comment les décideurs peuvent-ils le conceptualiser, le mesurer, le traiter ? Nous présenterons un cadre conceptuel permettant de comprendre l'interaction, l'impact et l'incohérence politiques et certaines des difficultés rencontrées lorsque l'on tente de répondre à des questions de ce type.

Une analyse de la répartition des flux liés aux politiques des pays de l'OCDE (c'est-à-dire les dépenses d'aide, les IDE, les envois d'argent

par les émigrés, les bénéfices des exportations) montrent que l'aide favorise les pays en développement les plus pauvres, tandis que les flux liés aux investissements, à la migration et au commerce ont plutôt tendance à favoriser les pays en développement relativement plus aisés. Ces tendances au niveau des flux suggèrent que s'il y a des interactions importantes entre eux, et se renforçant mutuellement, de nombreux pays (et notamment les plus pauvres) n'en profitent pas. Afin de mieux comprendre les interactions mutuelles entre les vecteurs politiques, nous enchaînons sur cette analyse des flux en examinant de plus près trois exemples de cohérence et d'incohérence et la direction de la causalité, appliquées à trois paires politiques : l'aide et le commerce, le commerce et la migration, enfin la migration et l'aide.

L'aide et le commerce

Certains des exemples les plus évidents d'incohérence politique se produisent au carrefour de ces deux domaines, lorsque d'un côté la politique d'aide soutient une restructuration productive (souvent orientée vers l'exportation) dans l'économie en développement, tandis que de l'autre la politique commerciale (y compris les subventions aux producteurs nationaux, qui faussent le

commerce) empêche les pays en développement d'exporter. Quelle est la valeur du commerce en tant qu'instrument de développement ? Traditionnellement, les économistes avancent que l'aide vaut mieux que le commerce pour augmenter le niveau de vie dans les pays en développement : l'aide apporte directement des ressources supplémentaires à investir, tandis que le commerce le fait indirectement, via le revenu des exportations. Néanmoins, les effets dynamiques de la libéralisation du commerce - notamment les gains de productivité qu'engendre le 'learning by doing' (apprendre en pratiquant) dans le secteur des exportations - permettent de douter de cette conclusion. La tension décrite suggère plutôt qu'un judicieux mélange d'accès aux marchés et de dépenses de développement de la part des pays de l'OCDE sera plus efficace que chacune de ces politiques considérées séparément. En effet, une partie des dépenses d'aide se manifeste aujourd'hui sous forme d'aide pour le commerce, en aidant les pays en développement à augmenter leur potentiel à l'exportation.

Le commerce et la migration

L'argument économique classique veut que la libéralisation du commerce permette aux économies d'exportation des pays en développement d'absorber les ouvriers peu qualifiés qui autrement auraient choisi la voie de l'émigration. Or, un tel ajustement peut exiger

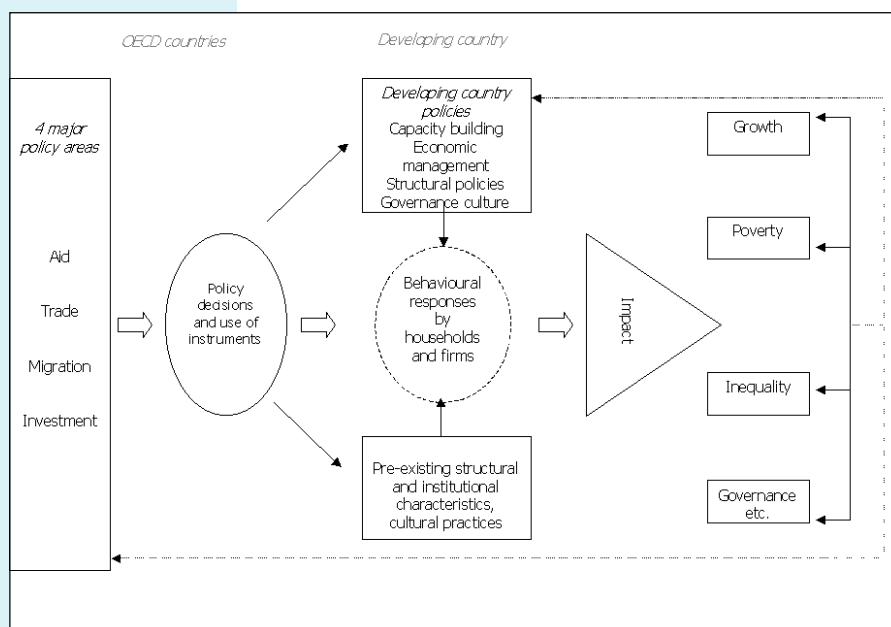
des décennies avant de se mettre en place, et en outre cette logique n'évoque pas le cas de la main d'œuvre qualifiée. En effet, les preuves empiriques suggèrent que le commerce et la migration sont complémentaires (les deux ont tendance à augmenter simultanément) ou que la substitution de l'une par l'autre ne se vérifie que sur le très long terme. La causalité entre les deux fonctionne également dans l'autre direction : la migration peut promouvoir le commerce. Les migrants peuvent servir d'intermédiaires commerciaux et faciliter les échanges grâce à leur connaissance des possibilités et des marchés potentiels, à leur accès aux canaux de distribution, à leurs contacts et à leur maîtrise des langues. Les réseaux de diaspora peuvent également jouer un rôle important dans le respect des contrats, vue l'importance de la bonne réputation. De plus, les préférences des migrants pour les produits provenant de leur pays d'origine peuvent également entraîner une augmentation des importations. Les migrants créent ainsi des réseaux commerciaux qui grossissent les flux commerciaux entre leur pays d'accueil et leur pays d'origine.

L'aide et la migration

Une plus grande cohérence entre les politiques de migration et de coopération pour le développement augmentera la capacité des pays d'origine des migrants de récolter les bénéfices de cette migration. Une aide au développement qui soutient les capacités physiques et humaines

ou l'intégration commerciale facilité la diffusion des bénéfices de la migration, la fuite des cerveaux devenant un gain de cerveaux. Ainsi, les investissements en infrastructure facilitent l'ajustement du marché de l'emploi entre les marchés segmentés, distribuant les bénéfices de la migration et des envois d'argent sur une zone plus vaste. De même, des investissements adaptés dans le domaine de la santé et de l'éducation augmentent la capacité des pays à bas salaires de retenir le savoir-faire, permettant aux connaissances de circuler et à un nouveau savoir de se créer ou de s'améliorer, la migration motivant à mieux s'éduquer et mieux se former.

Le survol de la recherche et de l'analyse montre bien qu'il faut promouvoir les accords institutionnels au sein des gouvernements et entre gouvernements de différents pays afin de promouvoir des politiques cohérentes. On devine également le spectre d'une dichotomie qui émerge dans le monde du développement entre les pays qui bénéficient de plusieurs formes d'intégration et ceux que l'on peut considérer comme des "orphelins de la cohérence", qui reçoivent de l'aide mais souffrent de liens faibles entre l'investissement, la migration et le commerce.



La perspective des ONG sur la cohérence : éliminer la pauvreté dans le monde

Résumé de la contribution du Groupe de politique européenne de BOND au Livre blanc du ministère britannique du développement international, avril 2006

BOND (ONG britanniques d'Outre-mer pour le développement) est le plus vaste réseau britannique d'ONG travaillant dans le domaine du développement international, rassemblant actuellement plus de 300 organisations. Cette contribution est apportée par le Groupe de politique européenne (EPG) de BOND et souhaite apporter une perspective spécifiquement européenne à l'exercice de consultation pour le Livre blanc du ministère britannique pour le Développement international (DFID), en complément des contributions apportées individuellement par chaque membre. Le Livre blanc sur le développement international a pour objectif de déterminer un projet pour le gouvernement britannique afin de : réduire la pauvreté et apporter le développement plus rapidement ; définir les politiques dont le Royaume-Uni et la communauté internationale ont besoin pour créer les conditions permettant de réduire la pauvreté ; réformer le système international afin qu'il obtienne de meilleurs résultats en termes de développement et réponde mieux aux besoins des populations pauvres. Éliminer la pauvreté dans le monde (le titre des Livres blancs de 1997 et 2000) reste la mission du Livre blanc. Trop souvent, on observe au niveau de l'UE un décalage entre les objectifs et intentions déclarés d'un côté et la réalité de l'autre. Des priorités incompatibles coexistent tant au niveau de l'UE qu'entre les politiques de l'UE et celles des États membres. Il s'en suit que des politiques européennes qui devraient bénéficier aux pauvres sont contredites par d'autres politiques européennes qui leur nuisent.

La cohérence signifie qu'il faut s'assurer que les objectifs de la politique européenne de coopération pour le développement ne soient pas faussés par d'autres politiques européennes ayant un impact externe.

Exemples d'incohérence politique

Distribution de l'aide de la CE

Bien que la réduction de la pauvreté soit sensée être l'un des principaux objectifs de l'aide de la CE, une part de plus en plus large du budget assigné au développement est destinée à des pays en développement plutôt bien lotis et à des zones géographiques dans lesquelles l'UE a de forts intérêts géopolitiques, telles que la Méditerranée et l'Europe centrale.

En théorie, la distribution de l'aide correspond à une évaluation objective des besoins et des capacités des bénéficiaires potentiels, d'après des indicateurs qui mesurent le niveau de pauvreté et des critères de développement humain qui évaluent l'engagement général du pays en matière de lutte contre la pauvreté et de bonne gouvernance. Dans la pratique cependant, la distribution des fonds résulte de longues négociations politiques dans lesquelles chaque pays membre défend ses propres intérêts.

Structure institutionnelle de la Commission

Les divisions structurelles au sein de la Commission perdurent, ce qui cause des problèmes importants pour la cohérence des programmes d'aide. Ils concernent la division des politiques et programmes régionaux d'aide au développement entre les DG Développement (ACP) et Relations extérieures (ALA, MEDA etc), EuropeAid étant chargée de signer les contrats et de gérer la mise en oeuvre des programmes d'aide de la Commission.

Accords de partenariat économique (APE)

Plusieurs hauts dignitaires de la Commission, y compris le Commissaire Mandelson lui-même,

utilisent de plus en plus un vocabulaire lié au développement lorsqu'ils décrivent les objectifs des négociations APE. L'utilisation de ce vocabulaire ne semble néanmoins pas se répercuter sur le processus et le contenu réels de ces négociations.

Les ministres ACP ont tous remarqué le "décalage entre les déclarations publiques des Commissaires chargés du commerce et du développement concernant les aspects de développement des APE et la position réelle adoptée durant les séances de négociation APE" [Déclaration ministérielle ACP, juin 2005].

Lutter contre la prolifération des armes

La prolifération des armes légères alimente les conflits et la criminalité, ce qui nuit au développement et à la bonne gouvernance tout en aidant à créer des États en faillite qui peuvent conduire à une insécurité internationale et interne. Comme il a été mentionné dans le Code de conduite de l'UE, les dépenses militaires, y compris pour les importations d'armement, peuvent également détourner des ressources vitales pour le développement. Toute tentative d'amélioration de la sécurité pour permettre d'accélérer le développement doit donc promouvoir des actions luttant contre le transfert irresponsable d'armement et la prolifération d'armes légères au sein de ces sociétés.

On observe une certaine évolution, internationalement et au niveau des politiques gouvernementales, y compris le Code de conduite de l'UE en matière d'exportations d'armement, la stratégie de l'UE sur les armes légères et le Traité international sur le commerce des armes (qui n'est pas encore mis en pratique), mais il faut davantage d'efforts.

Recommandations

Pratiques

- Le gouvernement britannique devrait évoquer la possibilité de suivre l'exemple

suédois et demander des rapports annuels à chaque ministère concernant sa contribution à l'objectif d'un "développement mondial juste et durable".

- Au niveau de l'UE, les politiques concernant des questions telles que le commerce, la migration et la sécurité devraient être prévues explicitement avec l'objectif de soutenir plutôt que de nuire à la politique de développement, qui devrait être au coeur des relations de l'UE avec tous les pays en développement.
- L'UE devrait faire en sorte d'avoir une structure institutionnelle ayant un budget conséquent, qui soit forte et cohérente, menée par un Commissaire responsable de la coopération au développement dans tous les pays en développement.

Politiques

- En ce qui concerne les APE, la DG Développement doit jouer un rôle essentiel dans la formulation des politiques commerciales, et ne pas considérer que ses responsabilités se limitent à l'apport de fonds permettant de soulager les effets négatifs des APE, comme c'est envisagé actuellement.
- Le nouvel instrument de coopération au développement doit être séparé de la coopération économique et protéger la priorité du développement en incluant tous les pays en développement (d'après les critères du CAD de l'OCDE) en accord avec l'article 179 du Traité sur l'Union européenne et exclure tous les pays n'étant pas en développement. Le taux de croissance suggéré pour les moyens financiers alloués au développement doit augmenter pour refléter les besoins et l'importance du sujet sans cela, il sera impossible d'obtenir la cohérence des politiques.
- L'UE devrait s'engager sur un calendrier précis concernant l'acceptation du Traité international sur le commerce des armes de la part de ses partenaires internationaux.
- Le gouvernement britannique devrait encourager une mise en oeuvre musclée de la stratégie de l'UE sur les armes légères.
- Le DFID (c-à-d le Ministère de la coopération au développement) devrait s'engager à montrer l'exemple en plaçant le critère relatif au développement (critère 8) du Code de conduite de l'UE en matière d'exportation

d'armements au centre de ses décisions concernant les autorisations d'exportations.

Conclusion

Il ne sera jamais possible d'obtenir une cohérence totale. Des compromis entre des objectifs opposés sont inévitables, tout comme un certain niveau d'incohérence. Il faudra élaborer des compromis au cas par cas. En ce sens, la cohérence politique est, par sa nature même, un sujet hautement politique qui, en fin de compte, doit être traité dans le domaine politique. Il faudra beaucoup plus de transparence et de responsabilité pour avoir des débats politiques sérieux et vrais sur le thème de la cohérence.

Cohérence bien ordonnée commence par soi-même. Les objectifs de la politique européenne de coopération au développement ne pourront pas être atteints sans une amélioration radicale de la cohérence au niveau des Etats membres. Plus souvent qu'on ne le pense, l'incohérence au niveau de la Communauté reflète les contradictions entre les positions des Etats membres partout où des intérêts, nationaux ou de certains groupes, sont concernés.

Résumé par Laura Leyser, Secrétariat de l'EADI

Liens

EU Policy Coherence - Concord und Evert Vermeer Foundation
<http://www.eucoherence.org/>

EU Policy Coherence - Concord and Evert Vermeer Foundation: Strategy Paper
<http://eu-coherence.wizard.pvda.nl/download.do/id/100141249/cd/true/>

The Millennium Development Goals - Europe Cares.... Policy Coherence for Development
http://ec.europa.eu/comm/development/body/communications/docs/MDGs_depliant_004.pdf#zoom=125

Commission Staff Working Paper : Policy Coherence for Development, Work Programme 2006-2007
http://doku.cac.at/coherence_work_programme_2006_07.doc

OECD Policy Brief: Policy Coherence: Vital for global development, July 2003
<http://www.oecd.org/dataoecd/1/50/8879954.pdf>

EU Mechanisms that Promote Policy Coherence for Development: A scoping Study, 2006. Evaluation Series of the European Union, Triple C Evaluation No 2



L'Accréditation et le rôle de l'EADI dans les études du développement

par Joost Mönks et Hans Opschoor

Le paysage de l'enseignement supérieur en Europe évolue avec une certaine rapidité. Une déclaration a été adoptée à Bologne en 1999 créant un Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) conçu comme un espace de mobilité pour les étudiants, les jeunes diplômés et les enseignants-chercheurs, mais aussi en faveur d'un enseignement orienté vers le marché du travail. La Déclaration de Bologne dépasse les frontières de l'UE pour inclure la Suisse et les pays d'Europe orientale. Elle concerne notamment la coopération dans le domaine du contrôle de qualité et de l'accréditation de programmes d'enseignement supérieur. Ces intentions se sont matérialisées depuis 1999 et il est donc temps pour l'EADI, étant un organisme regroupant des instituts (et des praticiens) dans le domaine du développement, dont un bon nombre sont actifs dans l'enseignement supérieur et la recherche en matière d'études du développement et de disciplines voisines, de développer une stratégie au sujet de ces divers défis et opportunités. La Conférence générale de l'EADI de 2005 (qui s'est déroulée à Bonn, du 21 au 23 septembre) a examiné une contribution proposant une vision d'avenir (le "vision paper"). Les grandes lignes du "vision paper" ont été adoptées et sont actuellement en cours d'approfondissement par une nouvelle équipe à la demande du nouvel exécutif de l'EADI. Cet article présente certaines des opinions exprimées dans la contribution d'origine.

Les instituts membres de l'EADI souhaitent avoir une influence active sur le processus d'accréditation et la garantie de qualité en matière d'études du développement. L'EADI va développer des options qui permettront de participer au processus d'accréditation au niveau européen et plus généralement d'influencer le débat concernant certains critères d'accréditation spécifiques. A propos de ces derniers, notre principal souci est de voir utiliser des cadres et des critères d'accréditation appropriés au caractère

spécifique des études du développement.

Définir les études du développement en tant "qu'objet" d'une accréditation

On peut décrire les études du développement et leurs objectifs comme suit :

- Un domaine d'études pluridisciplinaire et interdisciplinaire (donc : pas une discipline) qui cherche à comprendre les aspects sociaux, économiques, politiques, technologiques et culturels des évolutions sociales, en particulier dans les pays en développement ;
- L'intention de contribuer à de possibles solutions aux problèmes sociaux que le développement, ou son absence, peut produire. Elles sont donc normatives et orientées vers l'intervention ;
- Un projet académique sensible à son contexte qui examine les évolutions sociales dans une perspective historique, comparative et mondiale, prenant en compte la spécificité de chaque société en termes d'histoire, d'environnement, de culture, de technologie etc. et la manière dont ces différences peuvent et souvent doivent se traduire par des réponses "locales" variées à des processus régionaux ou mondiaux, et par des stratégies et méthodes de développement variées ;
- Un domaine d'études qui change et qui évolue, couvrant actuellement des sujets et des problèmes tels que la pauvreté, un développement écologiquement et socio-politiquement durable ; la responsabilisation des femmes et l'égalité des genres, la mondialisation, le développement durable et le développement humain, ainsi que les questions de développement et de pauvreté dans les pays industrialisés.

Etant un domaine focalisé sur les études de cas, les questions concrètes et les politiques, les études du développement sont enseignées

d'une manière particulière :

- Elles doivent approfondir et élargir la compréhension des questions relatives au développement et donc s'appuyer sur diverses disciplines. Dans la plupart des cas, les programmes et les cursus sont interdisciplinaires et/ou pluridisciplinaires. Dans d'autres cas, l'approfondissement de la maîtrise d'une seule discipline est prioritaire mais s'accompagne de mesures permettant d'améliorer la capacité à utiliser et intégrer des concepts venus d'autres disciplines.
- Le choix des disciplines prioritaires dépendra des questions sociales et politiques considérées. L'anthropologie, les études culturelles, les sciences naturelles, les sciences de l'ingénieur, l'agriculture, l'écologie, l'économie, l'histoire, la géographie, la gestion/planification/administration, les sciences politiques, la sociologie, ont chacune leur importance.
- L'enrichissement méthodologique émerge actuellement, y compris celui venu des études culturelles, de l'éthique, des études de genre, de l'histoire et des sciences humaines, ainsi que de la recherche participative et de la recherche-action ; il s'accompagne d'une attention accrue pour des savoirs et des instruments généraux tels que ceux de l'analyse de problèmes et d'objectifs, les arbres de concepts, l'évaluation et les méthodes participatives, et des méthodologies d'évaluation très variées.
- On observe actuellement un glissement progressif des études de cas ad hoc vers des approches plus comparatives et intégratives.
- L'enseignement des études du développement dans les pays du nord se fonde sur un partenariat avec des organisations soeurs du sud. Une complémentarité accrue, qui prend en compte les avantages respectifs de chacun,

et la multiplication de l'enseignement des cursus sur plusieurs sites au nord et au sud ouvrent la voie à une coopération entre le nord et le sud dans le domaine de l'enseignement qui répondrait mieux à la demande.

Ceci conduit à une série d'objectifs ou de résultats spécifiques de cet enseignement :

- L'enseignement des études du développement doit (a) approfondir, mettre en contexte et élargir l'enseignement dans la discipline, et (b) examiner les problèmes sociaux d'une manière qui donne aux étudiants les instruments analytiques et théories adéquats tout en leur transmettant un vaste éventail d'exemples, de cas et d'histoires. Il doit (c) donner aux étudiants une spécialisation cohérente tout en (d) intégrant de manière flexible leur besoins et intérêts particuliers selon leur provenance scientifique et professionnelle et l'évolution de leur carrière. Enfin, il lui faut (e) intégrer des moyens pour les étudiants de réfléchir à leur propre expérience et de tirer profit des diverses expériences et profils de leurs pairs.
- Les jeunes diplômés devront pouvoir faire face aux complexités des processus et questions liés au développement et réaliser des analyses en partant d'une perspective vaste, en utilisant des cadres conceptuels qui sont sensibles aux aspects socio-économiques et politico-éthiques concernés. Ils doivent reconnaître la nécessité d'intégrer des éléments, des concepts et des instruments provenant de toutes les disciplines adéquates et de relier ces éléments entre eux avec rigueur scientifique.
- Les jeunes diplômés devront pouvoir choisir et appliquer les instruments adaptés pour collecter, interpréter et évaluer les informations (qualitatives et quantitatives) sur les processus de développement et leurs conséquences, y compris le savoir et le savoir-faire d'une variété de sources concernées.
- Ils doivent être en mesure de communiquer les résultats de leurs analyses à divers publics allant du professionnel (orienté recherche ou action politique) au non-professionnel (les parties concernées, d'autres utilisateurs).

Bologne et l'accréditation

Principaux éléments du processus de Bologne :

(i) Garantie de qualité (GQ) :

La GQ est le processus d'évaluation, de garantie, de maintien et d'amélioration de la qualité d'un établissement de l'enseignement supérieur ou d'un programme universitaire, qui permet à une organisation d'atteindre les standards ou objectifs qu'elle s'est donnés - ou qui ont été déterminés par une agence extérieure. Les institutions du supérieur sont obligées d'établir des mécanismes internes de GQ, tandis que les agences d'accréditation se chargent de la partie externe, à travers une évaluation et une accréditation. L'Association européenne pour la garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur (ENQA) a pour mission de déterminer les standards de qualité européens généraux, consensuels.

ii) Accréditation :

L'accréditation est le processus à travers lequel un organisme extérieur indépendant (Organisme d'Accréditation, ou OA) évalue la qualité d'un établissement de l'enseignement supérieur dans son ensemble (accréditation institutionnelle) ou d'un de ses programmes d'enseignement spécifiques (accréditation d'un programme) afin de reconnaître formellement qu'il correspond à certains critères ou standards. En général, l'accréditation a pour effet la reconnaissance du droit de l'établissement à émettre des diplômes et souvent aussi à recevoir un financement de la part d'institutions publiques. Les OA doivent être reconnus par des autorités (nationales) compétentes et appartenir à un réseau européen.

iii) Cadre européen des qualifications (CQ) :

Un CQ est une description systématique des qualifications d'un système éducatif dans laquelle tous les résultats de l'enseignement sont mesurés et mis en relation entre eux, avec des points de référence concernant la charge de travail et les points attribués, le niveau, les résultats, compétences et profils.

L'accréditation mise en pratique

Le "vision paper" passe en revue les processus d'accréditation de programmes dans trois pays la Suisse, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

Une comparaison des critères appliqués montre que :

- Les critères sont pratiquement semblables. En général, ils spécifient tous des critères

ainsi que des sous-critères pour 1) la définition des objectifs, 2) la garantie de qualité interne, 3) le programme et les méthodes d'enseignement, 4) les résultats, 5) le personnel enseignant, et 6) les ressources d'enseignement disponibles.

- Tous ces systèmes semblent suffisamment flexibles pour intégrer des sous-critères spécifiques relatifs aux études du développement, y compris sa dimension interdisciplinaire/pluridisciplinaire, le mélange d'approches empiriques et théoriques, les questions normatives, la nécessité d'une orientation vers la politique, ainsi que les partenariats avec les organisations sœurs dans le sud.

Une comparaison des procédures montre que :

- Chacun des trois pays passe par une phase d'autoévaluation, une évaluation externe et une décision finale sur l'accréditation.
- Les différences concernent la possibilité que connaissent les Suisses d'utiliser l'évaluation par un tiers plutôt que celle de l'agence nationale d'accréditation. Cet élément est intéressant pour l'EADI.
- Les autres différences concernent l'organisation de processus d'évaluation par des pairs, qui semblent plus institutionnalisés aux Pays-Bas et plus ad hoc en Suisse. Le système du Royaume-Uni est un peu moins convergent mais la philosophie générale reste la même.

Ainsi, l'accréditation applique les mêmes critères et procédures dans différents pays, ce qui devrait permettre une intégration et une diffusion harmonisées des critères relatifs aux études du développement au sein de ces systèmes.

L'EADI et l'accréditation

Considérant la complexité du contexte européen, l'éventuel rôle de l'EADI dans le processus d'accréditation peut être plus ou moins ambitieux. Les deux principaux éléments sont :

1. Le premier, à entreprendre bientôt, serait de contribuer aux processus nationaux d'évaluation par des pairs. L'EADI pourrait développer des critères et des éléments de référence au niveau européen et apporter une réelle valeur ajoutée par rapport aux cadres d'accréditation nationaux actuels. Un cadre, ou plus précisément un "Guide pour

l'évaluation des études du développement", auquel les membres de l'EADI accepteraient de se plier, garantirait que les spécificités des études du développement soient prises en compte.

2. Le second élément serait de donner à l'EADI le pouvoir d'agir en tant qu'agence d'accréditation pour les programmes d'études du développement ou bien d'en faire créer une par l'EADI. Cela s'est fait, à titre d'exemple, dans le domaine de l'administration publique, pour laquelle l'accréditation est en effet réalisée, au niveau des programmes, par une association européenne. L'EADI pourrait

éventuellement évoluer dans une direction similaire.

Lors de l'Atelier Accréditation accompagnant la réunion des directeurs à Bonn, il a été demandé à l'EADI d'agir en tant qu'agence d'accréditation ou d'en créer une pour les programmes de master en études du développement en Europe. Une nouvelle équipe, qui s'est réunie pour la première fois à Vienne le 31 mars 2006, examine actuellement les aspects pratiques de la mise en œuvre de ces propositions formulées par le Comité exécutif de l'EADI. L'équipe a défini les résultats suivants à obtenir d'ici la fin 2006

- a. La rédaction d'un "Guide pour l'évaluation des études du développement" comprenant des standards et des éléments de référence pour des critères et sous-critères applicables aux études du développement ;
- b. La rédaction d'un "registre de l'EADI des évaluateurs pairs dans le domaine des études du développement", approuvé par les directeurs de l'EADI ;
- c. L'élaboration d'une vision d'avenir et d'un plan d'action sur le thème de l'EADI en tant qu'acteur de l'accréditation au niveau européen.

Que devient l'excellence dans la recherche européenne sur le développement ?

par Can Akdeniz, EADI

Jusqu'ici, la responsabilité d'accorder un soutien continu à la recherche sur le développement en Europe était laissée aux agences nationales du développement. Or, le 11 avril 2006, le Conseil européen a donné son feu vert à la promotion d'une recherche européenne sur le développement au niveau européen. Dans sa communication intitulée "Aide de l'UE : fournir une aide plus importante, plus efficace et plus rapide" datée du 2 mars 2006, le Conseil avait décidé de mieux relier entre eux ces centres de la recherche sur le développement dans le cadre d'un réseau flexible et sur une base proactive. L'EADI participera de près aux débats qui s'annoncent au sujet de la mise en œuvre de cette idée.

L'année 2005

Il est important d'analyser les évolutions politiques de 2005 pour comprendre pourquoi des changements nous attendent. 2005 a été décrite comme "l'année décisive" dans le développement international, en premier lieu parce que nous avons assisté à des changements radicaux au niveau européen. L'UE, tant ses Etats membres que la Commission européenne, a pris de nouveaux engagements en matière de développement, qui redéfiniront l'avenir des relations de l'UE avec les pays en développement. L'Union a décidé de lancer une initiative ambitieuse pour accorder

davantage d'aide au monde en développement (0,56% du RNB d'ici 2010, soit une hausse d'environ 20 milliards d'euros par an d'ici 2010), pour améliorer l'efficacité de l'aide par la coordination et l'harmonisation entre Etats membres et pour se concentrer sur l'Afrique - partant du principe que le continent africain devait recevoir au moins 50% de l'aide supplémentaire. En décembre 2005, l'Union a aussi approuvé une nouvelle déclaration sur la politique de développement, le "Consensus européen sur le développement". Il formule, pour la première fois dans l'histoire européenne, des objectifs stratégiques communs pour une politique de développement partagée par l'ensemble de l'UE. Comme le démontre bien le Consensus européen, la mise en œuvre de ces engagements devrait être accompagnée de la création d'une "vision de l'UE pour le développement".

Les changements prévus en 2006

La création d'une "vision de l'UE pour le développement" a besoin de compétences intellectuelles. 2006 sera-t-elle l'année de la recherche européenne sur le développement ? Le "Consensus européen sur le développement" a souligné le rôle potentiel d'un débat et d'une analyse partagés sur les questions de politique européenne de développement pour la réalisation d'une "vision de l'UE pour le

développement" et des engagements politiques de la Communauté et des Etats membres. La communication présentée en mars propose la création d'un "réseau européen des centres de recherche sur le développement" : "Si les centres d'excellence européens dans le domaine du développement ont fourni d'importantes contributions universitaires, ils sont cependant isolés. L'absence de recherche et de travaux universitaires "unifiés" a entravé notre influence sur la pensée générale dans ce domaine. Il est donc important de mieux relier ces centres, dans le cadre d'un réseau flexible et sur une base proactive. Ce réseau devrait être établi d'ici 2006 pour pouvoir mener des études stratégiques qui nourriraient notre pensée et renforceraient notre contribution universitaire à la pensée globale. Il devrait également permettre à l'UE de disposer, d'ici 2008, d'une capacité prospective et analytique complète à l'appui de la vision définie dans le consensus européen."

Le 11 avril 2006, lors d'une réunion avec les ministres chargés du développement, les chefs d'Etat et de gouvernement européens ont décidé de soutenir la mise en place d'un réseau européen de centres de recherche sur le développement. La Commission a été chargée de formuler une proposition détaillée.

Cependant, d'autres évolutions politiques importantes pourraient également concerner la communauté européenne des chercheurs en développement. Le 6 avril 2005, la

Commission a adopté sa proposition officielle pour le 7e programme cadre de l'UE, qui succédera à l'actuel 6e programme cadre (2002-2006). Le 31 mars 2006, la Commission a publié une étude analysant l'évolution économique et technique des marchés de publications scientifiques en Europe depuis 1975. La majeure partie de l'activité scientifique européenne est financée par des fonds publics, c'est pourquoi l'étude recommande de garantir l'accès public à une recherche financée par des moyens publics. "Il est dans notre intérêt à tous de trouver un modèle de publication scientifique qui soit au service de l'excellence dans la recherche. Nous sommes prêts à travailler avec les lecteurs, auteurs, éditeurs et financeurs afin de développer un tel modèle," a déclaré le Commissaire chargé de la Recherche Janez Potocnik. La Commission attend des réactions à cette étude et des contributions supplémentaires sur d'autres sujets liés aux publications scientifiques. Les personnes intéressées sont invitées à réagir avant le 1er juin 2006. Une conférence débattant de cette étude et des réactions publiques sera organisée à l'automne 2006.

Le 23 mars 2006, le Conseil européen a approuvé le fait qu'un Institut européen de technologie (IET) serait un pas important pour permettre de combler l'écart actuel entre l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Cependant, les chefs d'Etat et de gouvernement n'ont pas retenu la variante proposant d'établir cet IET sur un seul campus, nouveau ou déjà existant, et ont préféré soutenir sa mise en place sous forme de réseau d'institutions existantes. D'après la proposition actuelle de la Commission, l'IET se composerait de communautés de savoir, qui relieraient des facultés, des entreprises et des instituts de recherche pour réaliser des recherches, de l'enseignement et des activités innovantes dans certains domaines interdisciplinaires stratégiques. La Commission devrait soumettre une proposition détaillée d'ici juin 2006 expliquant les aspects pratiques du travail d'un tel réseau. Toutes ces initiatives méritent certainement d'être suivies avec attention.

Références :

Communication de la Commission européenne : Aide de l'UE : fournir une aide plus importante, plus efficace et plus rapide.

<http://europa.eu.int/comm/development/>

11e Conférence générale de l'EADI : suivi et ressources

Publication du rapport sur la Conférence générale de l'EADI

Le rapport, qui présente les résultats des séances plénières et parallèles de la Conférence générale, a été publié en anglais et en français, et il est disponible en version imprimée ou à télécharger. Pour en obtenir des exemplaires, veuillez contacter le Secrétariat de l'EADI ou bien vous rendre sur www.eadi.org/gc2005. Nous tenons à remercier tous les auteurs qui ont contribué à ce rapport.

Rivalité entre développement et sécurité?

La sécurité est importante pour le développement humain. Les considérations de sécurité doivent-elles pour autant dominer la politique de développement ? Comment les acteurs du développement et de la sécurité devraient-ils coopérer ? Dans le passé, on distinguait clairement entre ces deux domaines politiques. Récemment, un débat controversé aux Pays-Bas concernant la mission en Afghanistan a montré que les intérêts de la sécurité et du développement pouvaient s'opposer. La communauté européenne du développement estime qu'elle est particulièrement confrontée à ces questions depuis le 11 septembre. Suite à la Conférence générale de l'EADI sur "l'insécurité et le développement" en septembre 2005, SID Pays-Bas, NCDO et le Clingendael Institute ont organisé une conférence de haut niveau le 7 avril 2006 à la Haye. La contribution écrite par le Clingendael Institute, "Etats fragiles en faillite ? La responsabilité de réfléchir" reflète le débat sur la mission en Afghanistan comme étant l'un des dilemmes cruciaux auxquels la politique étrangère néerlandaise doit faire face concernant la sécurité et le développement. Les participants à la conférence ont réfléchi à la politique néerlandaise dans les domaines des affaires étrangères, du développement et de la défense en relation avec ce qu'on appelle les "Etats fragiles et en faillite". Cette réflexion espère influencer une

nouvelle politique dans la prochaine phase du gouvernement néerlandais, de 2007 à 2010. La conférence a été présidée par Ruud Lubbers, ministre d'Etat, ancien Premier ministre des Pays-Bas et ancien Haut Commissaire des Nations unies aux réfugiés. Ben Bot, ministre néerlandais des Affaires étrangères, a tenu un discours de clôture sur les 'approches pluri-dimensionnelles de la sécurité humaine'. Le rapport de la Conférence générale de l'EADI a été présenté à cette occasion.

<http://www.sid-nl.org>

Nouvelles interfaces entre sécurité et développement

Une nouvelle étude de l'Institut allemand du développement souligne les diverses dimensions du lien entre développement et sécurité et les défauts du débat actuel.

La nature des menaces mondiales a changé depuis la fin de la Guerre froide, et ceci a entraîné une nouvelle réflexion sur le concept de sécurité. Cependant, aucun consensus n'existe concernant la définition de la "sécurité humaine". Stephan Klingebiel, de l'Institut allemand du développement (DIE), a publié une étude intitulée "Nouvelles interfaces entre sécurité et développement"*, qui éclaire le débat sur le concept de "développement et sécurité" et sur la relation entre politique de développement et politique de sécurité.

Le lien entre développement et sécurité est devenu encore plus complexe en ces temps de terrorisme. Cette étude présente plusieurs auteurs qui abordent le sujet sous des angles divers. Le professeur Mark Duffield, de l'Université de Bristol, est l'un de ceux qui avancent que dans l'ère du terrorisme ce débat a pour conséquence de diriger la coopération au développement vers "ces sous-populations, régions et questions considérées comme présentant un risque pour la sécurité nationale." Neclà Tschirgi, ancien vice-président de l'Académie internationale de la paix (New York), estime que le débat sur le lien entre développement et sécurité est devenu un mantra peu satisfaisant. Elle considère que le débat conceptuel est à bien des égards encore

trop vague : il faudrait préciser davantage où se situent réellement les liens conceptuels entre développement et sécurité. Stephan Klingebiel montre plusieurs interfaces entre politique de développement et de sécurité d'un point de vue allemand, notamment pour l'approche de l'Afrique.

L'étude a illuminé diverses dimensions du sujet abordé et en a tiré plusieurs conclusions

- en termes théoriques, les liens causaux entre sécurité et développement sont encore à expliquer de manière adéquate. Le débat sur la sécurité humaine a cependant produit davantage de précision en termes de terminologie et surtout des diverses prémisses (sécurité individuelle contre sécurité de l'Etat). Néanmoins, la relation précise et les chaînes causales spécifiques doivent encore être analysées à fond. Ceci émerge également des débats qui demandent que la "sécurité" soit prioritaire par rapport au développement dans certaines phases, d'après le slogan "la sécurité avant tout".
- En ce qui concerne les modèles de stratégies

et approches jointes, peu d'expérience a pu être gagnée et évaluée en la matière jusqu'ici. Bon nombre d'études réalisées à ce jour sont purement descriptives. On suppose plus qu'on ne peut prouver dans quelle mesure des approches politiques intégratives génèrent bien une valeur ajoutée.

· Il en va de même pour les mesures et opérations pratiques. Les missions de paix orientées sur le développement et autres approches intégratives sont encore un domaine largement expérimental. Par conséquent, les études disponibles sur ces approches et leurs effets et la valeur ajoutée par rapport aux approches plus anciennes manquent.

* *Stephan Klingebiel : Nouvelles interfaces entre sécurité et développement : concepts et approches changeants, DIE Studies No. 13, Institut allemand du développement / Deutsches Institut für Entwicklungspolitik (DIE), Bonn 2006*

L'étude est téléchargeable en ligne sous : <http://www.die-gdi.de/>

Nouvelles des Groupes de travail de l'EADI

Rapport d'activités du Groupe de travail sur la pauvreté pluri-dimensionnelle : 2005/06

La réduction de la pauvreté n'a jamais été une telle priorité politique au niveau mondial. Le consensus international croissant au sujet des Objectifs de développement du millénaire (ODM) et des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) montre bien quel nouveau rôle primordial joue la pauvreté dans la recherche sur le développement et la politique. Le Groupe de travail sur la pauvreté pluri-dimensionnelle a été établi à Bonn lors de la Conférence générale de l'EADI de septembre 2005 et formellement inauguré en Pologne en décembre 2005 à la Warsaw School of Economics en présence de vingt personnes originaires de divers pays européens. La rencontre avait pour objectif de passer en revue l'état actuel du savoir en matière de pauvreté

pluri-dimensionnelle et de définir le programme de recherches du groupe. Cette réunion s'est tenue en collaboration avec le Groupe d'études sur la pauvreté de la Development Studies Association, Royaume-Uni et Irlande. Les contributions présentées au cours de ces deux jours (15-16 décembre) se sont concentrées sur la méthodologie et les politiques concernant la pauvreté pluri-dimensionnelle.

La partie conceptuelle/méthodologique a notamment abordé les sujets suivants : comment s'intègrent les ODM, la pauvreté en tant que privation des capacités de base, connaissance et identification des pauvres. La partie politique a complété l'émergence d'idées basées sur des études de cas venus d'Inde, du Rwanda et de Chine sur les 'différents visages de la pauvreté rurale', avec le travail sur 'la pauvreté chronique et la théorie de l'habilitation' et des cadres avec les instruments adaptés.

Rapport de la réunion annuelle du Comité exécutif de l'EADI 1er avril 006, Vienne, Autriche

Coincitant avec le séminaire sur la cohérence de l'UE, le Comité exécutif de l'EADI a tenu à Vienne sa réunion annuelle. Des décisions importantes concernant la pérennité et viabilité de notre association y ont été prises. Un nouveau système de cotisation entrera en vigueur en 2007. A l'avenir, les instituts pourront choisir entre une formule de base et une formule haut de gamme. Les détails vont être diffusés. L'IDS (Institute for Development Studies, de Brighton au R-U) va être hôte de la prochaine rencontre des Directeurs d'instituts ; elle se tiendra du 2 au 4 novembre 2006. La rencontre sera combinée avec un exposé de Kemal Dervis, Directeur du PNUD. Lors de cette rencontre-là, les représentants de l'ICCCA seront invités à y assister, et un atelier additionnel va être préparé. Ceci fait partie de notre programme pour intensifier les liens avec les chercheurs de réseaux sœurs et pour concevoir des programmes communs. Quant aux activités futures, le lieu et la date de la 12e Conférence générale en 2008 ont été fixés. Elle se tiendra à Genève, et elle abordera le thème général de "La réforme de la gouvernance mondiale et le développement durable".

Un atelier commun avec les responsables des Groupes de travail de l'EADI a été organisé à l'occasion de la réunion du Comité exécutif (ExCo). Parmi les thèmes, on retrouvait : les publications résultant de Groupes de travail et le rôle des Groupes de travail au sein des Conférences générales de l'EADI. En ce qui concerne l'accréditation des études du développement (voir articles dans ce numéro), le 'Task Group' de l'EADI va présenter avant novembre 2006 une proposition finale de procédure, de façon à ce que les premiers pas puissent être faits dans le sens d'un système d'accréditation.

La version finale du programme de travail 2006-2008 de l'EADI avec les points centraux concernant la présidence de Jean-Luc Maurer sera publiée sur le site Internet de l'EADI.

La réunion a abouti à un séminaire au soir du deuxième jour. Sur la base des excellents débats menés au cours de ces deux journées partagées, des synergies naturelles ont émergé dans la recherche, menant à des sous-groupes d'intérêts communs :

- processus politique (épistémologie), création de savoir
- défis mondiaux et croissance : comparaisons entre plusieurs pays
- Sources de revenu
- Capacités
- Genre
- Environnement

- Aide
- Structures et processus

Le groupe a ainsi dépassé les deux aspects initiaux pour aboutir à un système qui peut croître naturellement afin de soutenir à l'avenir un Groupe de travail bien plus large.

Le succès de cette réunion et le savoir récolté ont encouragé le groupe à donner un caractère annuel à ses rencontres. La seconde conférence annuelle est en préparation pour le printemps 2007 à Londres (dates à confirmer). L'objectif de la conférence sera de rapprocher les responsables politiques et les chercheurs. Le titre de la conférence, 'Les politiques de réduction de la pauvreté : à pauvretés différentes, politiques différentes?' - relie donc la recherche sur la pauvreté et la politique et notamment la question de savoir si différentes compréhensions de la pauvreté supposent des politiques différentes. Entre temps, le Groupe de travail sur la pauvreté pluri-dimensionnelle participera à une rencontre multi-groupes qui aura lieu à Londres en juin.

Pour en savoir plus sur le Groupe de travail sur la pauvreté pluri-dimensionnelle, veuillez contacter l'un des organisateurs :

Andrew Sumner : sumnerap@lsbu.ac.uk
 Andrew Crabtree : ac.ikl@cbs.dk
 David Durkee : durkee@sgh.waw.pl
 Meera Tiwari : m.tiwari@uel.ac.uk

Atelier "L'industrialisation rapide de la Chine et de l'Inde : conséquences nationales et internationales", Université d'Anvers, 31 mars - 1er avril 2006

Cet atelier avait pour objectif d'examiner le danger que pose l'industrialisation rapide de la Chine et de l'Inde pour les pays industrialisés. L'émergence de la Chine et de l'Inde en tant qu'acteurs mondiaux d'une économie mondialisée a des conséquences importantes pour ces deux pays. Les organisateurs ont choisi le bon sujet au bon moment. Tandis que l'Europe protège ses industries du textile et du cuir des importations chinoises, les pays d'Afrique et d'Amérique latine souffrent encore davantage. Certaines études de cas se sont

penchées sur ces thèmes, notamment celles sur l'Éthiopie et le Portugal (respectivement présentées par Tegegne Egziabher et Willem van Winden) et celle sur l'impact de la Chine sur les fusions (Alfredo Coelho). Plusieurs contributions conceptuelles ont également été présentées : Hubert Schmitz (IDS Sussex) a évoqué un projet de recherches sur les chauffeurs asiatiques et cité l'édition de janvier 2006 du Bulletin de l'IDS qui examine les chauffeurs asiatiques du point de vues des opportunités qui se présentent et des menaces qui pèsent sur eux. La contribution de Tilman Altenburg (GDI, Allemagne) était également plus conceptuelle, se penchant sur les avantages compétitifs basés sur le savoir, et sur les leçons à apprendre de l'Inde et de la Chine. Enfin, Rhys Jenkins (Université d'East Anglia) a décrit un projet de recherche portant sur le même thème. Il a dégagé quatre types de conséquences pour les pays en développement : tout d'abord, une augmentation de la concurrence venue de Chine sur leur propre marché ; ensuite, la concurrence des exportations chinoises sur les marchés tiers ; troisièmement, l'influence sur le flux des investissements directs étrangers de la popularité de la destination chinoise ; et enfin les conséquences positives pour les pays en développement grâce au fait qu'elle peuvent exporter davantage vers la Chine, bien qu'il s'agisse principalement de matières premières.

Les autres contributions présentées à Anvers examinaient l'Inde (4), la Chine (4) ou comparaient les deux pays (4). Celles sur l'Inde concernaient la stratégie de développement de l'Inde (Meera Tiwari), le secteur de l'informatique à Bangalore (Chaminade et Vang), ce qui détermine les exportations indiennes (M. Tharakan and T. van Ourti) et la réponse de l'Inde à la mondialisation (Jorgen Pedersen). Les travaux sur la Chine examinaient le processus de réformes derrière son succès actuel (M.P. van Dijk), l'industrie pharmaceutique (Haiyan Zhang et Filip De Beule), ce qui détermine les investissements extérieurs chinois (H. Voss et J. Clegg) et le secteur chinois de l'énergie (David Durkee).

La comparaison entre les deux pays s'est concentrée sur les agents du changement (Daniel Van den Bulcke), le rôle de la Chine et de l'Inde pour l'Afrique (Mike Chen), les différences régionales au niveau des investissements directs étrangers (N.S. Siddharthan) et les facteurs expliquant les choix

Groupe de travail "genre et développement"

Afin de développer une vision commune au sujet des thèmes liés au genre, aussi bien au sein de l'Europe qu'avec les partenaires du sud, nous souhaitons inviter les membres de l'EADI à manifester leur intérêt pour une participation aux activités du Groupe de travail Genre et développement. Nous voulons établir une base de données rassemblant tous les membres qui donne un aperçu des activités de recherche et de la compétence disponible, ce qui faciliterait également la communication et la préparation des séminaires. A long terme, nous souhaitons utiliser toutes les opportunités disponibles au niveau de l'UE pour les projets de recherche communs, tels que le 7e Programme cadre ou les Actions Marie Curie, et pour la rédaction de publications communes dans le cadre de la série de livres de l'EADI et de revues scientifiques. Les membres intéressés sont priés de bien vouloir indiquer leur statut (master/doctorat), leur affiliation, le thème prioritaire de leurs recherches et leurs domaines d'expertise. Merci d'écrire à gender_development@eadl.org si vous souhaitez faire partie de la liste des membres.

Christine Müller, Université de Bielefeld/NCCR North-South, Berne
 Joy S. Clancy, Université de Twente

de localisation dans chacun des pays (Kala Seetharam).

Les présentations se sont toutes révélées intéressantes et ont donné un bon aperçu de l'ampleur du problème. L'une des conclusions de l'atelier a été qu'il serait judicieux d'organiser de tels ateliers à un rythme annuel afin d'observer les changements. Pour la prochaine réunion, il a été proposé d'examiner les perspectives des dissidents sur le développement de la Chine, un sujet à peine abordé à Anvers. Il est prévisible que le succès phénoménal de la Chine s'enraye un jour, la question étant de savoir si ce sera en raison de l'environnement, de la corruption, de revendications des salariés ou du développement du marché intérieur après une réévaluation du Renminbi ? Il est certain qu'il faudra réaliser davantage d'études de cas au sujet des conséquences de l'industrialisation rapide de la Chine et de l'Inde sur d'autres pays. Les cadres analytiques présentés pourront être utiles à cet effet.

Meine Pieter van Dijk, organisateur du Groupe de travail de l'EADI sur les Stratégies d'industrialisation
m.vandijk@unesco-ihc.org

Présentation des nouveaux membres

LUMID, Master international de développement et de gestion, Université de Lund, Suède

LUMID est un nouveau programme de master interdisciplinaire et international dans le domaine du développement et de la gestion, entièrement enseigné en anglais. Il s'adresse aux étudiants suédois comme à ceux de tous les autres pays se destinant à une carrière dans la coopération internationale pour l'aide humanitaire et la coopération pour le développement, ou qui souhaitent approfondir leurs études universitaires dans ce domaine. LUMID propose trois spécialisations : développement durable et gestion des ressources, santé publique et développement rural. Les étudiants sont placés dans ces groupes selon leur profil universitaire. L'objectif de LUMID est de transmettre aux étudiants les connaissances appliquées au terrain nécessaires afin qu'ils puissent contribuer au développement mondial à travers leurs rôles de professionnels de l'aide et de gestionnaires du développement. Des cours pratiques dans le domaine de la gestion de projets et de programmes seront proposés durant la seconde année du programme grâce à la coopération avec la Sida (Agence internationale suédoise pour la coopération au développement). L'ancrage des connaissances théoriques des processus de développement et des méthodologies de gestion de projets à travers des cours pratiques et une longue période de travail sur le terrain sont une composante essentielle et incomparable du LUMID.

www.lumid.lu.se

Institut International d'études sociales, Suisse

L'Institut international d'études sociales a été créé en 1960 par l'Organisation internationale du travail (OIT) en tant que centre d'études de troisième cycle dans le domaine social et de l'emploi, afin de promouvoir une meilleure compréhension des sujets relatifs à l'emploi par le biais de l'éducation et de la recherche. Il utilise des réseaux de chercheurs, des forums de politique sociale, des activités d'enseignement et des publications afin d'ouvrir de nouvelles perspectives pour les politiques sociales, de développer des échanges systématiques entre les

membres de l'OIT et les communautés extérieures de chercheurs et de praticiens, et de familiariser les futurs décideurs politiques, artisans des politiques sociales, avec les processus de consultations et formulations de politiques tripartites. Depuis l'an 2000, l'Institut a réorienté ses activités afin de refléter la nouvelle approche stratégique sur le travail décent adoptée par l'OIT à travers deux programmes majeurs, à savoir le programme de recherche et le programme d'éducation et de dialogue.

Les programmes de l'Institut s'organisent autour du thème du travail décent, qui représente une synthèse entre quatre objectifs stratégiques : la promotion des principes et droits fondamentaux au travail, les possibilités d'emploi et de revenus, la protection sociale et enfin le dialogue social. Le programme de travail de l'Institut se concentre sur l'analyse et la discussion des conséquences de la mise en œuvre du travail décent pour les politiques économiques et sociales ainsi que pour les stratégies de développement, au niveau national et international.

www.ilo.org/public/english/bureau/inst/index.htm

Bibliothèque de la politique de développement, Finlande

La bibliothèque de la politique de développement dispose d'une collection d'environ 34 000 de livres et 200 vidéos, et est abonnée à 300 périodiques. La bibliothèque est spécialisée dans le domaine de la coopération pour le développement et les questions de développement en général. Priorité est donnée à l'économie et à la politique des pays partenaires de la coopération finlandaise pour le développement. Les questions de genre et de droits de l'homme sont également très bien représentées. Des catalogues thématiques sont disponibles en finnois.

<http://global.finland.fi/v2/english/tietopankki/kirjasto.shtml>

Faculté des sciences économiques, Université de Reading, Royaume-Uni

La faculté de sciences économiques de l'Université de Reading jouit d'une renommée internationale tant pour sa recherche que pour son enseignement. Les activités de recherche concernent principalement le commerce international, les investissements

internationaux, les transferts de technologie et les entreprises multinationales, la régulation financière, les changements structurels, l'organisation et la politique industrielles, l'économie du développement, les économies de transition, ainsi que les économies urbaines, régionales et immobilières. La faculté accueille environ 500 étudiants de premier cycle et 130 post-diplômés ainsi qu'environ 25 membres du personnel universitaire, dont 7 professeurs. Elle propose une série de programmes de premier cycle, des masters (master of arts ainsi que master of science) et un programme de recherche en pleine expansion.

www.reading.ac.uk

Bonn International Centre for Conversion, Allemagne

Le Centre international de Bonn pour la conversion (BICC) a été créé en 1994 avec l'aide du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Le BICC est une organisation indépendante à but non lucratif, dédiée à la promotion de la paix et du développement à travers une transformation efficace et efficiente des structures, des biens, des fonctions et des processus liés à l'armée. Ayant développé ses activités au-delà des thèmes classiques de la conversion qui se concentrent sur la réutilisation des ressources militaires, le BICC organise désormais son travail autour de trois sujets principaux : les armes, la construction de la paix et les conflits. Ces trois principaux domaines d'analyses sont complétés par des aspects transversaux complémentaires tels que le genre, les pandémies et la protection de l'environnement. L'équipe internationale du BICC poursuit des recherches, organise des conférences et publie ses découvertes tout en ayant des activités de conseil, en formulant des recommandations politiques, en enseignant et en participant à des projets pratiques. En proposant de l'information et des conseils aux gouvernements, aux ONG et à d'autres organisations du secteur public ou privé, et surtout en montant des expositions destinées au grand public, l'équipe s'efforce de faire connaître les sujets prioritaires sur lesquels travaille le BICC.

www.bicc.de